

Métier correspondant au poste de travail:

ORTHOPTISTE

Objet	Domaine d'application
-------	-----------------------

Ce document décrit les missions et activités de l'orthoptiste aux consultations d'ophtalmologie	Poste d'orthoptiste à 100 % au pôle CARU
---	--

Référence(s)

- Code de la santé Publique Titre III relatif à la profession d'orthophoniste et d'orthoptiste, chapitre II profession d'orthoptiste Art L.504-3, L.504-4
- Décret de compétences N° 2007-1671 du 27 novembre 2007

Définition(s)

Elaborer un diagnostic, dépister, évaluer, rééduquer, réadapter et explorer les troubles et déficiences de la vision d'une personne.

Réaliser des bilans orthoptiques, des actes et des techniques d'exploration, de rééducation et de réadaptation orthoptique.

Description de l'activité

1. L'orthoptiste est amené à pratiquer les actes suivants :

Tachymétrie sans contact
 Tonométrie sans contact
 Tomographie par cohérence optique(OCT)
 Topographie cornéenne
 Angiographie rétinienne, à l'exception de l'injection qui est réalisée par l'IDE
 Biométrie oculaire préopératoire
 Pose de lentilles
 Périmétrie
 Campimétrie
 Exploration du sens chromatique
 Rétinographie non mydriatique
 Bilan de déséquilibres oculomoteurs
 Rééducation des personnes atteintes d'amblyopie fonctionnelle
 Bilan Basse-vision
 Aide au choix d'une aide technique grossissante et à sa manipulation
 Réfraction pré clinique

2. L'orthoptiste participe aux explorations fonctionnelles suivantes :

Rétinographie mydriatique

3. Contraintes du poste :

Travail en étroite collaboration avec l'ophtalmologiste et application des prescriptions médicales

4. Relations hiérarchiques :

sous la responsabilité du chirurgien ophtalmologiste

5. Relations professionnelles les plus fréquentes :

- Cadre de santé des consultations externes
- Cadre supérieur de santé du pôle CARFE
- Chirurgiens ophtalmologistes
- Direction des soins
- personnels paramédicaux

Code	TITRE	Version	Page 1 sur 2
------	-------	---------	--------------

Description du profil du candidat

1. Exigence du poste

Etre titulaire du certificat de capacité d'orthoptiste

2. Compétences requises (savoir-faire requis)

Connaissances opérationnelles de la psychosociologie du handicap

Connaissances opérationnelles de l'éthique et déontologie professionnelles

Connaissances approfondies médicales générales et/ou scientifiques

Connaissance approfondie de l'orthoptie

3. Lieu d'exercice des fonctions :

Consultation externe d'ophtalmologie

4. Horaires de travail :

à la journée, samedi, dimanche et jours fériés non travaillés

	Nom - Fonction	Date	Visa
Rédacteur	F. BODIN	20/5/15	
Vérificateur	M. LIVET	29/5/15	
Approbateur	P. LIMOGES - DRH		
pour mise en application le			

--	--	--	--